

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Présents :

Les parents d'élèves élus au conseil d'école : Ms Moreau, Bouiller, Boyeault et Viarouge, Mme Piotet.

Les élus municipaux : M. Chavand Maire, Mme Pouvreau adjointe aux affaires scolaires.

Les enseignants : Mmes Felicioli, Champain et Palais - Ms Bruin et Gonnin.

DDEN (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale): Mme Braizaz

Secrétaire de séance : A. Félicioli

Le conseil d'école : ses attributions

- Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur :
- L'utilisation de l'école en dehors du temps scolaire
- L'hygiène
- La sécurité des enfants
- L'accueil des enfants en situation de handicap
- La cantine et le périscolaire, le fonctionnement de l'école
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- Les actions pédagogiques et le projet d'école

Rentrée, effectifs, piscine, USEP

94 élèves étaient présents à la rentrée.

Répartition actuelle

PS/MS/GS : 9 PS , 6 MS, 5 GS

GS/CP : 5 GS et 12 CP

CE1/CE2 : 8 CE1 et 12 CE2

CM1 : 16

CM1/CM2 : 6 CM1 et 15 CM2

Nous constatons cette année une grosse baisse d'effectifs. Malgré un seuil de fermeture à 104 élèves, nous avons pu maintenir la cinquième classe car une directive ministérielle demandait aux classes de GS/CP et CE1 de ne pas dépasser un effectif de 24 élèves.

Néanmoins l'inquiétude persiste pour les années à venir car en juin 2022, 15 CM2 partiront et en juin 2023 22 CM2.

Sur les registres de la mairie, au moins 12 élèves arriveront à la rentrée 2022. Plusieurs maisons sont en vente mais les travaux sur le bâtiment en rénovation (ancienne maison de retraite) sont arrêtés. À suivre.

USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré):cette année, seules 2 classes (CM1 et CM1/CM2) ont choisi d' adhérer à l'association car il est encore interdit de mélanger les classes lors des rencontres sportives. La cotisation est payée en partie par la commune et l'autre par les familles.

Après avoir fait une rencontre « *sports innovants* » les 2 classes espèrent faire un cross et une rencontre vélo.

Port du masque.

Le port du masque reste obligatoire pour les enfants tant que le département a un taux d'incidence supérieur à 50. Si ce dernier descend en dessous de 50, les élèves pourront enlever le masque et se mélanger dans la cour. L'équipe enseignante cherche des solutions pour occuper les enfants dans leur petit espace de cour (1 zone par classe) afin de limiter les tensions.

PISCINE: Elle a commencé le 20 septembre à l'Aquazergues d'Anse pour 14 séances. Cela concerne les élèves de GS, CP ,CE1 et CE2 avec un co-financement des transports par la commune et l'amicale laïque. Merci aux parents bénévoles qui accompagnent et qui permettent à l'activité de se maintenir.

Les enfants n'apprennent pas à nager mais ils apprennent les immersions, les flottaisons, les déplacements et les entrées dans l'eau de façon ludique.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est reconduit. C'est le même que l'année dernière.

Il est rappelé que les enfants à partir du CP sortent seuls dehors. En cas d'absence des parents ils peuvent, soit attendre devant l'école, soit retourner dans l'école mais les enseignants ne sont plus responsables.

Continuité pédagogique

Si un enfant est testé positif dans une classe, sa classe ferme pour 7 jours.

Dans ce cas, les enseignants transmettent le travail par mail ou autre.

Une autre possibilité existe : l'administration a mis en place un nouveau dispositif. Si un élève est positif, on peut laisser la classe ouverte (sauf les cas positifs) si tous les autres élèves se font tester sous 24 h. Ceux qui ne sont pas testés restent à la maison.

Dans ce cas, soit un laboratoire vient sur place, soit il met à disposition le matériel pour tester.

Divers

- 2 AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap) sont toujours présentes dans l'école.

- PAI (Projet d'accueil individualisé) : 8 PAI ont été mis en place depuis la rentrée : cela permet de pouvoir donner des médicaments à certains enfants. Tout s'est bien passé cette année au niveau de l'organisation.

- Demande des enseignants pour la mise en place d'un bac à sable dans la cour du bas.

- Demande de remplacement de l'arbre du centre de la cour du haut.

- Problème de coupure d'électricité lorsqu'on dépasse la puissance ce qui abîme les appareils informatiques. Il faudrait augmenter la puissance ou ré-équilibrer les phases.

- Les 5 classes se sont inscrits cette année au prix des incorruptibles. Il y a donc de 5 nouveaux livres dans les classes. Les élèves voteront pour leur livre préféré au printemps.

- Demande de M. Moreau d'une visite complète de l'école pour les nouveaux arrivants. Il propose une demi-journée portes ouvertes pour tous les parents qui le désirent.

La mairie est d'accord pour prendre en charge cette visite.

- M. Moreau demande également si il y a un potager dans l'école. Il y a actuellement 2 bacs mais les enseignants travaillent sur la mise en place d'une butte pour des plantations en contre-bas de la cour des maternelles. Il faudrait remplacer le composteur de la cantine et le placer près des bacs dans la cour ou/et devant la cantine.

On pourrait demander aux enfants de participer au transport des déchets.

Les parents proposent leur aide pour la réalisation du potager et du composteur.

- Question sur le voyage scolaire de la rentrée 2023. C'est encore un peu tôt pour se projeter.

- Les parents aimeraient rechercher des solutions pour diminuer le bruit à la cantine (panneaux acoustiques) : la commune répond qu'il y a déjà 2 services. Mme Champain propose de remplacer le service à l'assiette par un service sur table servi par les enfants. Mme Pouvreau répond que le service à l'assiette permet de mieux surveiller les allergies alimentaires et les enfants en surpoids.

M Bruin propose de se renseigner auprès d'autres écoles.

- Demande des parents s'il peut y avoir un service minimum mis en place lorsqu'il y a une grève. La mairie répond que c'est compliqué à mettre en place pour une petite commune. De plus si il y a un service minimum on va à l'encontre du mouvement de grève.

- Remerciement des parents pour la fourniture de tout le matériel scolaire pour les enfants.

- Cantine : mise en place de la loi Égalim au 01/01/ 2022 : 50 % de produits locaux, 1 menu végétarien et 1 menu bio par semaine. Les parents ont remarqué une amélioration des menus qui sont plus équilibrés.

- Spectacle de Noël : il sera prévu le 17 décembre à la salle des fêtes et sera suivi par la venue du Père Noël.

Date prochain conseil d'école: mardi 8 mars 2022 à 18h